



Les deux Communautés économiques régionales (CER) que sont la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (Ceeac), devraient faire naître de leurs cendres, une nouvelle CER, par simple fusion.

La Cemac et la Ceeac vont, en 2023 fusionner, pour faire naître une nouvelle CER. L'annonce est du Pr Daniel Ona Ondo, président de la Commission de la Cemac. C'était lors d'une audience accordée à une délégation du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (Unoca), conduite par Samuel Gahigi, chef de la délégation et Directeur des affaires politiques de l'Unoca.

La fusion de ces deux CER de l'Afrique centrale devrait se produire par une "fusion constitution". La "fusion-constitution" consiste pour deux entités A et A', de s'unir pour créer une nouvelle entité B. Dans le cas d'espèce, la Cemac et la Ceeac devront donc disparaître pour laisser place à une seule entité née de leur union.

Le Président de la Cemac affirme ainsi que, «...Dans le 2e volet, il y a une réforme des CER. Celle qui est confiée au Président dédié, S.E Paul Biya. En principe les deux CER doivent se mettre ensemble en 2023, ça doit être une fusion-constitution, c'est-à-dire une nouvelle CER qui devra naître des cendres de la Ceeac et de la Cemac ».



Ce qui va changer

Les attentes sont nombreuses ! La fusion entre la Cemac et la Ceeac devrait permettre à l'Afrique centrale de décanter plusieurs situations, et permettre que les choses changent dans le bon sens. En effet, alors qu'elle fait face à un énorme déficit d'infrastructures de communication, l'Afrique centrale fusionnée, pourra ainsi espérer booster les relations commerciales intra régionales en comptant sur un marché de plus de 200 millions de consommateurs, que constituera cette nouvelle Communauté économique régionale.

Laquelle comptera une superficie de 6,7 millions de km², et un PIB de 523 milliards de dollars, soit 283,280 milliards de FCFA.

De plus, un total de 10 pays composera les États de la Ceeac et ceux de la Cemac. Étant donné que la Cemac est constituée de six États, (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon,

Guinée équatoriale et Tchad) et la Ceeac, des mêmes États, plus l'Angola, le Burundi, la République démocratique du Congo (RDC) et Sao Tomé et Príncipe. Comme quoi, vivement 2023 !
